

14 AVR. 1981

FRANÇOIS MITTERRAND

PARIS, le 13 AVR. 1981

Monsieur Henri MASSON  
Secrétaire Général de  
SAT-AMIKARO  
67, ave. Gambetta  
75020 - PARIS

Monsieur le Secrétaire Général,

Je vous remercie vivement de la lettre que vous m'avez adressée et que j'ai lue avec attention.

Je me permets de vous préciser que mes amis parlementaires ont déposé lors de la précédente session de l'Assemblée Nationale une proposition de loi tendant à inclure la langue internationale ESPERANTO dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur comme langue à option.

Si les Français m'accordent leur confiance, je demanderai au Gouvernement de soumettre au Parlement cette proposition de loi.

En espérant avoir ainsi répondu à votre question, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments distingués.

  
François MITTERRAND

11-443- SL/MFZ

## Propositions de lois relatives à l'enseignement de l'Espéranto

**1975.** Proposition de loi n° 1667 "tendant à inclure la langue internationale Espéranto dans l'enseignement secondaire comme langue facultative" (enregistrée le 16 mai 1975 à la présidence de l'Assemblée nationale). Présentée par MM. Mexandeau, Bayou, Bastide, Frêche, Sénès, Vivien et les membres du Parti socialiste et les Radicaux de gauche et apparentés.

**1979.** Proposition de loi n° 1550 "tendant à inclure la langue internationale Espéranto dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur comme langue à option" (enregistrée le 19 décembre 1979 à la présidence de l'Assemblée nationale), présentée par MM. Laurain, Boucheron, Marchand, Madrelle, Pourchon, Rocard, Vivien et les membres du groupe socialiste et apparentés.

**1980.** Proposition de loi n° 67 "tendant à inclure l'Espéranto comme langue à option dans les matières d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur", présentée par le sénateur Palmero (4 novembre 1980).

**1988.** Proposition de loi n° 1246 "tendant à introduire l'espéranto comme langue à option dans le cursus scolaire et universitaire" (enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 février 1988), présentée par M. Jean Roatta, député.

**1995.** Proposition de loi n° 2289 "relative à l'enseignement de l'espéranto" (enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 octobre 1995), présentée par le groupe communiste.

**1996.** Proposition de loi n° 485 "relative à l'enseignement de l'espéranto" (enregistrée à la Présidence du Sénat le 10 juillet 1996), présentée par le groupe communiste.

**1997.** Proposition de loi n° 180 "relative à l'enseignement de l'espéranto" (enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 août 1997), présentée par le groupe communiste.

**La France en grand  
La France ensemble**

Siège de campagne de Jacques Chirac  
67, rue du Faubourg Saint-Martin  
75010 Paris  
Tél. : 01 40 03 34 00  
www.chiracaveclafrance.net

Paris le 15 avril 2002

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le problème de l'espéranto et je vous en remercie car, comme vous le savez déjà, il s'agit d'une cause à laquelle je suis sincèrement favorable.

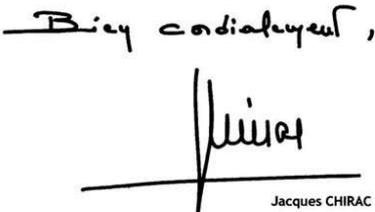
Même si, pour des raisons que vous comprendrez aisément, je souhaite avant tout me consacrer à la défense de la francophonie, j'éprouve une sympathie profonde pour l'espéranto et pour le projet humaniste qui a présidé à sa création et qui anime plus que jamais ses défenseurs aujourd'hui.

J'estime pour ma part que la progression de l'espéranto, dans le respect de la diversité culturelle qui lui est consubstantiel, serait un facteur puissant d'harmonie et de compréhension entre les peuples.

Il ne fait aucun doute que, si le sort des urnes m'est favorable, je soumettrai au prochain gouvernement, et au ministre de l'Éducation nationale en particulier, la question de son inclusion comme option au baccalauréat, notamment au regard des souhaits exprimés par les élèves et parents, et de la possibilité de recruter suffisamment d'examineurs compétents.

Dans l'intervalle, je vous propose de rencontrer Monsieur Jacques Toubon en appelant leur secrétariat au numéro suivant : 01 40 03 34 00.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Jacques CHIRAC

Monsieur Claude LONGUE-EPEE  
Vice-Président de l'«Espéranto-France»  
4bis, rue de la Cerisaie  
75004 PARIS